



**COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL**  
**Jeudi 31 janvier 2019 – Châtillon-sur-Cher**

Le Comité syndical du Syndicat Mixte du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais s'est réuni le **jeudi 31 janvier 2019 à 18h30 à Châtillon-sur-Cher**, sur convocation du Président en date du 18 janvier 2019.

**Etaient présents :**

	<b>Délégués titulaires</b>	<b>Délégués suppléants</b>
BILLY	Jean-Claude LATREILLE	
CHATILLON-SUR-CHER	Pierre JULIEN	Bruno DANGER
CHOUSSY	Christian PONNELLE	
COUDES	Hubert MARSEAUT	
COUFFY		Patrice BRAULT
FAVEROLLES-SUR-CHER	Bernard GIRAULT	Olivier RACAULT
FRESNES	Jean-Marie DYE	
GIEVRES	Robert MOUGNE	Françoise GILOT-LECLERC
GY-EN-SOLOGNE	Jocelyne DUFRAISSE-FRIGOLA	
LA CHAPELLE-MONTMARTIN	Claude CHANAL	
LANGON-SUR-CHER	Jean-Marc BARY	
LE CONTROIS EN SOLOGNE	Béatrice HUC	Pascale TETOT
LOREUX	Jacqueline ECHARD	Joël HERISSET
MARAY	Patrick MAILLET	
MAREUIL-SUR-CHER		Gérard OUDART
MENNETOU-SUR-CHER	Christophe THORIN	Martine TONNARD
MEUSNES	Jacky AUGIS	
MONTHOU-SUR-CHER	Jean-Michel JOLY	
MONTRICHARD - VAL DE CHER	Pierre LANGLAIS	
	André MARTIN	
MUR-DE-SOLOGNE	Nathalie LEPAPE	
NOYERS-SUR-CHER	André COUETTE	
OISLY	Chantal MARDON	
PONTLEVOY	Hubert ARMAND	Jean-Louis BERTHAULT
POUILLE	Alain GOUTX	
PRUNIERS-EN-SOLOGNE	Claude THEREZE	
ROMORANTIN-LANTHENAY	Jeanny LORGEUX	
ROUGEOU		Jean-Paul POIDRAS
SAINT-GEORGES-SUR-CHER	Philippe GAUTHIER	
SAINT-JULIEN-SUR-CHER	Romain SOURIOUX	
SAINT-LOUP-SUR-CHER	Pierre BARBE	
SASSAY	Sylviane TURMEAUX	Bruno SIMON
SEIGY		Marc RIBEAU
SELLES-SUR-CHER	Francis MONCHET	Marie-Laure BERTHIER
SOINGS-EN-SOLOGNE	Bernard BIETTE	
THESEE		Gilles DAVID
VALLIERES-LES-GRANDES	Francis GESMIER	
VILLEFRANCHE-SUR-CHER	Jean-Claude OTON	Isabelle BEAUJARD
CC VAL DE CHER - CONTROIS		Claude SAUQUET
CC DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS	Nicole ROGER	Martine TONNARD
	Marie-Pierre BEAU	
	Jean-Marie JANSSENS	
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Jacques MARIER	

**Etaient absents excusés :** ANGE : Jacky DEFORGES - CHATEAUVIEUX : Marie-Rose VENISSE - CHATRES-SUR-CHER : Claude de CARFORT / Gilles MICHENET - CHERMERY : Françoise CHARLES - COUFFY : Jean-Pierre EPIAIS - LA CHAPELLE-MONTMARTIN : Anne-Laure CHEVALIER - LASSAY-SUR-CROISNE : Michel BAUD / Fanny de MARCHEVILLE - LE CONTROIS EN SOLOGNE : Leïla SALHI - MAREUIL-SUR-CHER : Annick GOINEAU - NOYERS-SUR-CHER : Jacques MOREAU - PRUNIERS-EN-SOLOGNE : Jacqueline COGNET - SAINT-AIGNAN : Stéphanie ROLAND - SAINT-JULIEN-DE-CHEDON : Bernard CHARRET - SEIGY : Jacky BOIRE - SOINGS-EN-SOLOGNE : Anne-Marie DELALANDE - CC VAL DE CHER - CONTROIS : Daniel CHARLUTEAU / Jacques PAOLETTI - CONSEIL DEPARTEMENTAL : Isabelle HERMSDORFF-BACHELIER / Philippe SARTORI / Louis de REDON / Geneviève REPINCAY.

**Assistaient également à la réunion :**

- Mme Tania ANDRE, Conseillère régionale
- M. Gilles CHANTIER, Maire de Courmemin
- Mme Sylvie DOUCET, Maire de Châtres-sur-Cher
- Mme Edwige DUVAL, Maire-adjoint de Courmemin
- M. Yves POTHET, Maire de Mur-de-Sologne
- M. PRIEUR, Maire-adjoint d'Angé
- M. Daniel SINSON, Maire de Meusnes
- M. Julien BEAUDON, Agent de développement du Pays
- Mme Valérie CHAPEAU, Animatrice du Pays d'art et d'histoire
- Mme Daphné ECHEVARD, Secrétaire du Pays
- M. Cyrille MEUNIER, Conseiller en Energie Partagé
- Mme Megan WILLIAMS, Animatrice LEADER

**Conseil de développement**

- Mme Odile BOURDILLON
- Mme Anne BOURDIN, Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher
- Mme Carole CARRE
- M. Dominique LECLERE, Maison de l'Emploi de l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay
- M. Michel MARSEILLE

**Etaient excusés à la réunion :**

- M. Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, Conseiller régional
- Mme Alexia LACLERGUE, Direction de l'Aménagement du Territoire du Conseil régional Centre-Val de Loire
- M. Philippe DOUIN, Directeur de l'Agence de Développement Touristique Loir-et-Cher - Cœur Val de Loire



M. CHANAL remercie M. JULIEN, Maire de Châtillon-sur-Cher pour son accueil et les membres du Comité syndical de s'être déplacés si nombreux.

Il présente l'ordre du jour de la réunion.

**ORDRE DU JOUR**

1. *Débat des orientations budgétaires 2019*
2. *LEADER :*
  - *Information sur la consommation de la maquette financière*
  - *Information sur l'avenant n°2 relatif à l'instauration de plafonds maximum d'aide FEADER dans les fiches actions*
  - *Communication sur le contenu du projet de coopération entre le GAL Loire-Touraine et le GAL Vallée du Cher et du Romorantinais*
3. *Information sur le rendu final de l'étude de faisabilité « Véloroute Cœur de France à vélo »*
1. *Pays d'art et d'histoire :*
  - *Présentation de la programmation de la saison 2019*
  - *Information sur le dépôt de candidature et de partenariat aux côtés de la Région pour les événements 2019 « 500 ans de la Renaissance »*
2. *Conseiller en Energie Partagé :*
  - *Information sur la candidature COT EnR et délibération*
3. *Questions diverses*



**DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT****CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES :**

Monsieur le Président a tout d'abord rappelé à l'assemblée les différentes missions du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais :

- La contractualisation régionale : suivi et animation du Contrat régional de Solidarité territoriale 2017-2023
- L'animation-gestion du programme européen LEADER 2014-2020 porté par le GAL Vallée du Cher et du Romorantinais
- La programmation et l'animation du Pays d'art et d'histoire en 2019
- L'animation du dispositif Conseil en Energie Partagé (CEP) en 2019
- La mise en place aux côtés des deux EPCI (CCRM et CCV2C) de la Véloroute « Cœur de France à vélo » et du schéma des boucles cyclables de Pays.

Monsieur le Président rappelle les effectifs du Syndicat de Pays au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- 1 Ingénieur territorial titulaire, agent de développement : Julien BEAUDON
- 1 attachée territoriale contractuelle, animatrice Leader : Megan WILLIAMS
- 1 attaché de conservation du patrimoine titulaire, animatrice du Pays d'art et d'histoire : Valérie CHAPEAU
- 1 attaché territorial contractuel, Conseiller en Energie Partagé (CEP) : Cyrille MEUNIER
- 1 adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe titulaire, secrétaire assistante : Daphné ECHEVARD
- 1 adjoint technique titulaire, agent d'entretien (6/35<sup>e</sup>) : Jeannine ALMEIDA

***AGENT DE DEVELOPPEMENT ET ASSISTANTE (2 temps complets)***

Monsieur le Président souligne que le financement des postes de l'agent de développement et de l'assistante est intégré depuis l'année dernière dans le socle ingénierie du Contrat régional de solidarité territoriale.

Pour l'année 2019, la participation financière du Conseil régional s'élèvera à 50 000 € (forfait de 35 000 € pour la financement du poste de l'agent de développement + forfait de 15 000 € pour le financement du poste de l'assistante).

***ANIMATRICE LEADER (1 temps complet)***

Pour le financement du poste de l'animation gestion du programme LEADER, une subvention FEADER a été sollicitée pour l'année 2018 à hauteur de 30 675,76 €. Elle sera perçue en 2019.

Une autre subvention sera sollicitée pour l'animation de l'année 2019.

***ANIMATRICE DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE (1 temps complet)***

Une subvention du Conseil régional sera sollicitée au titre du CRST pour le financement du poste de l'animatrice PAH pour la période du 01/06/2018 au 31/05/2019.

Une subvention FEADER a été sollicitée pour la programmation du Pays d'art et d'histoire 2018 à hauteur de 50 172,02 €.

***CONSEILLER EN ENERGIE PARTAGE (1 temps complet)***

Pour le financement de la 2<sup>ème</sup> année du poste de CEP correspondant à la période 01/10/2018-30/09/2019, une participation financière de l'ADEME sera sollicitée à hauteur de 24 000 € ainsi qu'une subvention de la Région au titre du CRST à hauteur de 17 600 €.

**AUTRES RECETTES EN 2019 :**

Il est attendu le versement de la participation du Conseil départemental de Loir-et-Cher au fonctionnement du Pays en 2019 : 26 678,58 €.

**DEPENSES LIEES AUX ANIMATIONS DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE EN 2019**

Les dépenses d'animations du PAH en 2019 sont estimées à 13 000 €. Elles comprennent :

- manifestations
- actions de communication
- éditions et impressions des brochures PAH
- acquisition de matériel et fournitures

- vacances (rémunération des guides, créations et frais de déplacements)

Une subvention FEADER sera sollicitée pour le financement des animations et des vacances des guides-conférencières en 2019.

### **DEPENSES ETUDE VELOURUTE**

Il est prévu la restitution finale de la mission d'assistance à l'élaboration du plan d'aménagement de la véloroute et des itinéraires cyclotouristiques du Pays (étude des conditions techniques et financières).

La dernière phase de l'étude de faisabilité pour la réalisation de la Véloroute « Cœur de France à vélo » dont le coût s'élève à 37 258 € sera financée via le CRST et l'octroi d'une subvention de 12 200 €.

### **AUTRES DEPENSES en 2019 :**

Le Syndicat de Pays s'attache depuis plusieurs années à garantir une stabilité des postes de dépenses relatives aux charges à caractère général (loyer, charges locatives, téléphone, entretien des locaux...).

### **DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Considérant l'augmentation des déplacements des agents du Pays dans le cadre de leurs différentes missions, Monsieur le Président précise qu'il est nécessaire d'acquérir un second véhicule de service en 2019. Il est nécessaire de prévoir également le renouvellement de mobilier (armoire).

Comme chaque année, il conviendra d'effectuer le versement annuel à la société SEGILOG pour le droit à l'utilisation des logiciels de comptabilité ainsi que le renouvellement des abonnements aux logiciels Adobe Photoshop et Acrobat Pro utilisés par l'animatrice du Pays d'art et d'histoire auprès de la société Aidicom Informatique.

Les recettes d'investissements correspondent aux amortissements des immobilisations (concessions et droits similaires, logiciels / matériel de bureau et matériel informatique / mobilier).

Au regard de ces orientations budgétaires, Monsieur le Président propose aux membres du Comité syndical de maintenir pour le fonctionnement 2019 une stabilité des participations des communes et des communautés de communes à hauteur de 1,66 €/habitant.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires pour l'année 2019.

## **VELOURUTE CŒUR DE FRANCE A VELO**

Julien BEAUDON présente le tracé général de la véloroute «Coeur de France à vélo» sur le territoire du Pays.

Il précise pour chaque tronçon, la typologie, les caractéristiques d'aménagements de la véloroute et notamment la distinction des portions entre « voie partagée » ou en « site propre ». Il s'appuie sur les éléments transmis par le bureau d'études Inddigo représenté par Monsieur Etienne Leborgne chef de projet.

Julien Beaudon rappelle à l'assemblée que, préalablement à la réalisation opérationnelle de la véloroute, il sera nécessaire d'engager des travaux de renforcement des berges sur certaines portions du canal de Berry concernées par l'arrivée de la véloroute. Il précise toutefois, qu'après examen d'un dossier déposé en mars 2018 à la DREAL, le pays n'est finalement pas soumis à évaluation environnementale.

Il présente ensuite le planning d'avancement du projet.

Le dépôt des dossiers de demande de subvention FEADER pour le compte des deux communautés de communes maître d'ouvrage en charge des travaux sera déposé d'ici fin mars 2019, le lancement de la consultation relative au marché de maîtrise d'œuvre ainsi que les DCE travaux, aménagements, paysages, VRD équipements connexes, appels d'offres entre avril et fin Octobre 2019 ; le démarrage des travaux prévus d'ici la fin de l'année 2019.

M. GOUTX évoque la difficulté concernant le franchissement du pont, à voie unique, à Thésée et qu'il serait préférable d'y installer un feu tricolore.

Julien BEAUDON indique que ce genre de point de sécurité était déjà pris en compte au niveau de l'étude de faisabilité et qu'une signalétique spécifique adaptée et sécuritaire sera mise en place suite à l'aménagement de la véloroute.

M. LANGLAIS estime qu'au vu de la densité de circulation sur le pont à Montrichard, il était plus judicieux de prévoir la traversée du Cher depuis la rive droite (Bourrée) vers le pont d'Angé .

M. LANGLAIS signale qu'actuellement la commune de Montrichard -Val de Cher envisage la réalisation d'une piste cyclable à vocation plutôt utilitaire, entre Montrichard et Bourré, en partie partagée avec la départementale 176. Il propose donc d'intégrer ce tracé comme alternative, antenne au passage par le pont de Montrichard et donc à signaler comme une antenne.

M. CHANAL répond que le tracé d'origine de la véloroute qui était proposé en 2015 transitait en rive droite du Cher entre Montrichard et le Pont d'Angé .

Le tracé d'origine se heurtait au problème de la domanialité privée. Il rappelle qu'en 2015, une MIRCE avait été sollicitée auprès de la région pour étudier les procédures juridiques envisageables pour l'acquisition de 98 parcelles privées.

Une DUP était préconisée ; procédure qui devait s'instaurer sur une période de deux à trois ans.

Après concertation et réunion des élus en septembre 2016, il fut définitivement acté le passage de la véloroute au sud du Cher sur ce tronçon soit un passage par les communes de Faverolles- sur- cher, Saint Julien de Chédon et Angé au lieu d'emprunter la rive droite en domanialité privée entre Montrichard-Val de Cher et Angé.

M. SAUQUET pose la question de la traversée entre Noyers-sur-Cher et Saint-Aignan par rapport à la l'antenne allant jusqu'au Zoo de Beauval et la prise en compte de la passerelle dans le chiffrage totale de la véloroute.

Julien BEAUDON précise que le Pays a réalisé une mission d'étude de faisabilité pour la réalisation d'une passerelle piétons-cyclistes entre les communes de Noyers et Saint-Aignan. Le contenu de cette étude a été présenté en Avril 2018.

Il s'agit donc de réaliser d'abord en priorité, l'aménagement de la véloroute « cœur de France à vélo » En attendant la construction de la passerelle cyclo-piétonne entre Noyers sur cher et Saint Aignan, et afin de garantir une continuité dans le cheminement cyclable, une antenne vélo avec fléchage provisoire sera créé depuis la véloroute au niveau du val de Cher à Pouillé et Mareuil sur cher pour desservir le Zoo -Parc de Beauval.

Cette antenne cyclable sécurisée s'appuiera sur la boucle cyclable n°15 ; boucle cyclable qui cheminera depuis le val de Cher et empruntera le plateau viticole avant de rejoindre le Zoo Parc de Beauval et le cœur de ville de saint Aignan.

Cette antenne et cette boucle cyclable emprunteront des petites routes dont le trafic sera inférieur à 500 véhicules/ jour ou de petits chemins ruraux. La passerelle sera ensuite réalisée dans la foulée dès la fin de l'aménagement de la véloroute cœur de France à vélo sur la portion « Montrichard-Noyers ».

Enfin, Julien BEAUDON informe les membres du comité syndical qu'un comité de pilotage extraordinaire sera organisé pour le rendu final de l'étude vélo début mars 2019 ; réunion qui servira de passage de relais ensuite aux communautés de communs maître d'ouvrage pour le lancement de la phase opérationnelle dans le cadre d'un marché à groupement de commandes (CC val de Cher-Controis/CC du romorantinais -Monestois).

## LEADER

L'animatrice LEADER, Megan WILLIAMS présente l'état des engagements LEADER. Suite au passage en comité de programmation, pour validation, de plusieurs dossiers au mois de décembre, le taux d'engagement des crédits sur la maquette totale d'un million d'euros est passé à 46%. Le taux de paiement des dossiers s'élève à 13% de la maquette totale.

De plus, lors du comité de programmation du 18 décembre 2018, il a été décidé de réapprovisionner l'enveloppe financière de la fiche action n°1 en effectuant une diminution de 50 000 € à la fiche action n°3 pour créditer la fiche action 1 et d'instaurer des plafonds d'aide LEADER par dossier :

30 000 € de FEADER par dossier pour les FA 1 « Destination touristique », FA 2 « Réseaux et synergies » et FA 3 « Patrimoine et le numérique ». Pour la FA 4 « L'offre culturelle » : 60 000 € de FEADER par dossier

Fiche Action LEADER	Enveloppe financière	Engagement après 18/12	Montant payé
1. S'affirmer comme une destination touristique nature au sein de la destination Val de Loire	175 000,00 €	53 548,63 €	- €
2. Renforcer les réseaux et synergies entre acteurs	40 000,00 €	- €	- €
3. Connaître, protéger et valoriser les patrimoines en développant les usages du numérique	95 000,00 €	8 400,00 €	8 400,00 €
4. Encourager la créativité des acteurs du territoire pour étoffer l'offre culturelle	365 000,00 €	284 251,33 €	54 613,40 €
5. Renforcer la stratégie du GAL par la coopération	75 000,00 €	6 921,94 €	- €
6. Animation-gestion	250 000,00 €	98 396,04 €	67 720,28 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 000,00 €</b>	<b>451 517,94 €</b>	<b>130 733,68 €</b>

Megan WILLIAMS présente ensuite le projet de coopération « tourisme fluvestre » en cours avec le GAL Loire Touraine. Ce dernier, a pour objet de valoriser, dynamiser et développer le tourisme de la Vallée du Cher autour de ses paysages, de ses patrimoines culturels et naturels, des savoir-faire, en lien avec l'arrivée de la véloroute «Cœur de France à vélo».

Plusieurs actions comprises dans le projet d'accord et dont les maîtres d'ouvrage seront les Pays sont déjà bien définies et en cours de préparation. Par exemple, l'organisation d'un voyage d'étude sur le thème du tourisme fluvestre, prévu en Pays Charolais-Brionnais pour fin du printemps 2019 et des échanges d'expériences sur l'expérimentation régionale VéloTour (Azay-sur-Cher/Langon-sur-Cher). Pour d'autres actions, il reste à définir les maîtres d'ouvrage pour porter les différents projets.

Megan WILLIAMS informe également les membres que le Gal Loire-Touraine inaugure une première animation autour du patrimoine fluvial à Chisseaux et Chissay-en-Touraine le 14 juin 2019. Le GAL Vallée du Cher-Romorantinais réfléchit à une action complémentaire similaire pour fin 2019 début 2020.

M. GAUTHIER demande davantage de précision sur la visite prévue à Chisseaux et Chissay-en-Touraine.

Valérie CHAPEAU précise que le thème de la visite sera le patrimoine fluvial lié au Cher, dans les communes de Chisseaux et de Chissay (histoire de la canalisation, description des barrages, des maisons éclusières, etc.) et qu'elle sera animée par Anna Brisson, guide-conférencière, qui travaille pour les deux Pays, labellisés Pays d'art et d'histoire.

## PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Valérie CHAPEAU, animatrice du Pays d'art et d'histoire, présente les diverses visites programmées en 2019. Quatre dates seront proposées pour le château de la Morinière à Mur-de-Sologne, quatre dates de visites sont également programmées concernant l'Abbaye de Cornilly à Contres. Enfin, l'hôtel d'Effiat à Montrichard sera mis à l'honneur, pour quatre dates de visites classiques ainsi que pour la tenue d'une « Murder party ». Cette dernière sera consacrée à l'architecture de l'hôtel et à la personnalité de Jacques de Beaune de Semblançay.

Monsieur le Président présente le premier projet de délibération pour la nomination d'un nouveau régisseur suppléant. Il rappelle à l'assemblée qu'en 2015 a été créée une régie de recette pour le Pays d'art et d'histoire. Suite au détachement de Sylvie DOUCET qui occupait la fonction de régisseur suppléant, il est nécessaire de nommer un nouveau régisseur suppléant. Il propose de nommer Julien BEAUDON à cette fonction. Le Comité syndical accepte à l'unanimité.

Monsieur le Président présente la deuxième délibération concernant un amendement sur l'arrêté de création de régie. Il précise qu'il est nécessaire de compléter l'article 4 de l'arrêté de création de régie pour pouvoir encaisser des recettes pour un organisme privé, au cours d'une animation, avant de les lui reverser. Il est proposé d'ajouter la mention suivante : « Les animations organisées par le Pays d'art et d'histoire (visites-conférences, concerts, spectacles, ateliers jeunes publics, etc.) en autonomie ou en partenariat avec d'autres entités publiques, associatives et privées avec lesquels il a passé une convention à cet effet. » Le Comité syndical accepte à l'unanimité.

La dernière délibération que Monsieur le Président présente concerne la modification des indemnités horaires des guides conférenciers. Monsieur le Président demande au Comité syndical de bien vouloir accepter la proposition d'augmenter les indemnités horaires des guides conférenciers soit:

- 30 € brut pour le tarif horaire classique / 22 € initialement
- 60 € brut pour le tarif horaire en langue étrangère et/ou nocturne/44€ initialement

Et d'accepter que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés seront inscrits au budget primitif 2019 du Pays.

Le Comité syndical accepte à l'unanimité.

## CONSEILLER EN ENERGIE PARTAGE

Cyril MEUNIER, conseiller en énergie partagée, présente la candidature pour le Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables (COT ENR) porté par le Pays, programme de développement des énergies renouvelables à l'échelle du territoire. Le dossier est actuellement en cours d'instruction à l'ADEME.

Le projet global, que le Pays porte, regroupe plusieurs projets de différents maîtres d'ouvrage (publics et privés hors particuliers) bénéficiant d'un taux d'aide de 45% pour des productions de chaleur renouvelables.

 Bois - Biomasse

 Géothermie (sonde ou nappe)

 Solaire thermique

 Méthanisation - Chaleur fatale

### La candidature

PROJET (PORTEUR)	LOCALISATION
CHÂTEAU DE LA MORINIÈRE (SCI)	MUR DE SOLOGNE
CHÂTEAU DU GUÉ-PÉAN (SCI)	MONTHOU-SUR-CHER
ENSEMBLE DE LOGEMENTS (SCI)	MONTHOU-SUR-CHER
ABBAYE (SCI)	PONTLEVOY
SALLE SPORT PASSION (COMMUNE)	SELLES-SUR-CHER
ANCIEN PRESBYTÈRE (COMMUNE)	LOREUX
RÉSEAU CENTRE BOURG (COMMUNE)	SELLES-SUR-CHER
RÉSEAU ROI DU STADE (COMMUNE)	CONTRES
RÉSEAU CENTRE BOURG (COMMUNE)	CHISSAY-EN-TOURAINNE
CENTRE DE SÉCURITÉ (CC V2C)	À DÉTERMINER
ÉCOLE-MARIE (COMMUNE)	SAINT-AIGNAN



Monsieur le Président présente le projet de délibération pour la candidature COT Enr du Pays vallée du cher et du Romorantinais. Il est demandé aux membres du comité syndical de bien vouloir:

- Acter l'engagement du territoire pour le déploiement des énergies renouvelables thermiques via la mise en place d'un COT ENR ;
  - Approuver le dépôt du dossier de candidature effectué en 2018 par le Pays ;
  - Solliciter les aides financières de l'ADEME et de la Région Centre-Val de Loire dans le cadre de ce COT ENR ;
  - Autoriser le président à mener toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents liés à la mise en place d'un accord cadre pour le COT ENR sur le territoire ;
- Le Comité syndical accepte à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

M. le Président évoque la tenue du 1<sup>er</sup> Forum des entreprises de la vallée du Cher, le 4 et 5 mai 2019. Il est précisé que le maître d'ouvrage et donc porteur du projet sera la Communauté de communes du Romorantinais Monestois puisque le Pays ne pouvait pas être maître d'ouvrage, au vu de ses statuts et l'absence de compétence en développement économique permettant la création d'un budget annexe dédié pour un évènement spécifique.

M. LORGEUX précise que c'est bien la Communauté de communes du Romorantinais Monestois qui gère le budget. En outre, un dossier LEADER, relatif au volet culturel et les 500 ans de la Renaissance dans le cadre du forum, va être déposé. Enfin, M. LORGEUX suggère la création d'une association pour porter les prochaines éditions du forum des entreprises.

## CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIAL

Julien BEAUDON présente l'état des engagements des crédits du CRST au 31 janvier 2019.

	Dotation initiale	% dot initiale	Montant engagé	Taux d'engagement des crédits
<b>Développer l'emploi et l'économie</b>	<b>3 862 549 €</b>	<b>33%</b>	<b>1 283 749 €</b>	<b>33%</b>
<b>Favoriser le mieux être social</b>	<b>594 900 €</b>	<b>5%</b>	<b>343 935€</b>	<b>58%</b>
<b>Renforcer le maillage urbain rural</b>	<b>3 019 000 €</b>	<b>26%</b>	<b>541 800€</b>	<b>18%</b>
<b>Action transversale : stratégie régionale biodiversité</b>	<b>410 000 €</b>	<b>4%</b>	<b>34 300€</b>	<b>8%</b>
<b>Action transversale : Plan Climat Energie Régional</b>	<b>1 158 700 €</b>	<b>10%</b>	<b>81 600 €</b>	<b>7%</b>
<b>Priorité transversale : transition écologique</b>	<b>40 000 €</b>		<b>0 €</b>	<b>0%</b>
<b>Action transversale : A VOS ID</b>	<b>500 000 €</b>	<b>4%</b>	<b>51 965 €</b>	<b>10%</b>
<b>Enveloppe fongible</b>	<b>1 828 351 €</b>	<b>16%</b>	<b>38 000 €</b>	<b>2%</b>
<b>Animation territoriale dédiée au contrat</b>	<b>300 000 €</b>	<b>2%</b>	<b>161 733 €</b>	<b>54%</b>
<b>TOTAL ENVELOPPE CRST PVCR</b>	<b>11 713 500 €</b>		<b>2 537 082 €</b>	<b>22%</b>



## DELIBERATIONS

Monsieur le Président présente la délibération pour la mise en conformité de la participation financière à la protection sociale des agents et propose au comité syndical de bien vouloir délibérer pour accepter :

- De participer à compter du 1er avril 2019, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance et de santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents
- De verser une participation mensuelle de 10 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Complémentaire Santé labellisée,
- De verser une participation mensuelle de 10 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée.

Le Comité syndical accepte à l'unanimité.

Monsieur le Président présente la délibération concernant l'autorisation de mandater de nouvelles dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019. Il est proposé d'inscrire les crédits d'investissements suivants par anticipation au budget primitif 2019, au chapitre 21 : 16 400 €.

Il est demandé au comité syndical d'autoriser Monsieur le Président à procéder à l'ouverture de crédits d'investissements avant le vote du budget primitif 2019, selon :

2182 : 12 900,00 € (véhicule)

2183 : 3000 ,00 € (matériel de bureau et informatique)

2184 : 500,00 € (mobiliers)

Le Comité syndical accepte à l'unanimité.

Monsieur le Président propose au comité syndical d'accepter la délibération sur la revalorisation des indemnités de fonction des élus locaux au 1er janvier 2019. A compter du 1er janvier 2019, le montant de l'indemnité mensuelle accordée au Président du Syndicat du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais représente **14,77 % de l'indice 1027**, taux maximal prévu pour les EPCI de la catégorie dont relève le Syndicat du Pays.

Le Comité syndical accepte à l'unanimité.

Monsieur le Président informe les membres qu'afin de remplacer un agent de la collectivité placé en disponibilité à compter du 1er Mars 2019, il est nécessaire de procéder à la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet (35 heures) par délibération.

Le Comité syndical accepte à l'unanimité.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Président lève la séance à 19h36.

Le Président  
Claude CHANAIS



